



SAS GEROMETTA NOT'R EXPERT

Julie GEROMETTA – Anaïs WUST

Notaires & Conseils

CESSION DE DOMAINE VITICOLE

Société titulaire de deux offices : 33 avenue Gambetta 89300 JOIGNY

Site internet :

sasgeromettanotrexpert.notaires.fr

Office de Maître Julie GEROMETTA

successeur de Maîtres LAMBERT, LE CHAU, DESESQUELLES, VAN WELDEN

Accueil.89042@notaires.fr

Office de Maître Anaïs WUST

successeur de Maîtres GRANA, BROCARDI
Accueil.wust@notaires.fr

NOTAIRES

Julie GEROMETTA
Anaïs WUST
Stéphane BOULARD

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

Lou-Anne LION
Anne CAMUZAT
Raïssa OUATTARA
Sylvie RATIVEAU
Céline CHAMBON
Damien CHIESA
Lorraine PERIGUEUX
Caroline BELLOUIS

Pour préparer au mieux votre projet de cession, je vous invite à me transmettre les pièces suivantes :

► Concernant chaque partie:

*** Pour les personnes physiques :**

- Extrait d'acte de naissance et de mariage de moins de 3 mois.
- Copie recto/verso de la pièce d'identité.
- Questionnaire d'état-civil dûment complété (au verso).
- Votre Relevé d'Identité Bancaire signé (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).
- Le cas échéant, justificatif du placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle...).

*** Pour les personnes morales :**

- Copie des statuts à jour.
- Extrait K-Bis de moins de 3 mois.
- Pouvoirs du gérant pour engager la société (PV d'AG le cas échéant).

► Concernant de domaine vendu :

- Titre de propriété.
- Evaluation ventilée du matériel (meubles et immeubles par destination).
- Relevé parcellaire.
- Casier viticole.
- Le cas échéant, état détaillé et chiffrée des stocks.
- Le cas échéant, contrats de travail des salariés.
- Contrats en cours : fermage, métayage, crédit-bail...
- Le cas échéant, droit de chasse.

Afin de nous permettre d'accomplir les premières démarches liées à votre dossier, un acompte de 300 € sera demandé à l'acquéreur à l'ouverture de celui-ci.

Après réception des pièces, un projet d'acte vous sera adressé, assorti du montant précis des frais d'acte.

